

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2013 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – M.O. COUSIN – A.C. HERRENG – G. GALLOIS - I. CALOONE

Mrs. : M. BORREWATER – F.X. CAPPELLE – D. DUQUESNE – J.P. GUILBERT – L. DESROUSSEAUX - —
L. FOSSAERT

Excusés : Mrs F. BERNARDEAU – C. GAUTIER - C. HALLARD – L. VAN DRIESSCHE

Mme Corinne STENER a été nommée secrétaire.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2013

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2013. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DE VENTE DE 6 PARCELLES EN COURS DE VIABILISATION DANS LE LOTISSEMENT DE LA FRESNOY - n° 2013-10-17.01

Monsieur le Maire rappelle la délibération qui a été prise en séance du 27 août 2013 concernant le marché VRD du futur lotissement de la Fresnoy. Il précise que les travaux de viabilisation ont commencé le 30 septembre dernier.

La commission en charge du dossier propose la mise en vente des 6 parcelles de la première tranche comme suit :

- Lot n° 1 pour une superficie de 440 m² au prix de : 94 000,00 €
- Lot n° 2 pour une superficie de 426 m² au prix de : 92 000,00 €
- Lot n° 3 pour une superficie de 453 m² au prix de : 97 000,00 €
- Lot n° 4 pour une superficie de 463 m² au prix de : 99 000,00 €
- Lot n° 5 pour une superficie de 455 m² au prix de : 105 000,00 €
- Lot n° 6 pour une superficie de 753 m² au prix de : 135 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour vendre les parcelles du futur lotissement de la Fresnoy aux prix ci-dessus mentionnés.

III - DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT DE LA MOITIE DU FOSSE EN LIMITE DE PROPRIETE DU TERRAIN DU FUTUR LOTISSEMENT DE LA FRESNOY ET DES PARCELLES N° 774 ET 775 - n° 2013-10-17.02

Un fossé se situant en limite de propriété du terrain du futur lotissement et des parcelles n° 774 et 775 doit être busé afin de réaliser un piétonnier débouchant rue du Haut Quesnoy.

Ce fossé d'environ 3 m de large, non cadastré, appartient pour partie au propriétaire des parcelles limitrophes cadastrées n° A 774 et 775.

La Commune a reçu l'autorisation du propriétaire pour la vente. Le prix a été fixé et accepté par la

propriétaire concernée pour 55 € le m² (cinquante-cinq euros).

Le géomètre a été chargé de borner cette partie de fossé et donnera la surface exacte à acheter, qui avoisine les 15 m².

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et à l'aménagement du fossé qui longe le terrain du futur lotissement de la Fresnoy.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2013.

IV - DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT DE LA MOITIE DU FOSSE EN LIMITE DE PROPRIETE DU TERRAIN DU FUTUR LOTISSEMENT DE LA FRESNOY ET DES PARCELLES N° 776 ET 777 - n° 2013-10-17.03

Un fossé se situant en limite de propriété du terrain du futur lotissement et des parcelles n° 776 et 777 doit être busé afin de réaliser un piétonnier débouchant rue du Haut Quesnoy.

Ce fossé d'environ 3 m de large, non cadastré, appartient pour partie aux propriétaires des parcelles limitrophes cadastrées N° A 776 et 777.

La commune a reçu l'autorisation du propriétaire pour la vente. Le prix a été fixé et accepté par les propriétaires concernés pour 2 500 € (deux mille cinq cents euros).

Le géomètre a été chargé de borner cette partie de fossé et donnera la surface exacte à acheter, qui avoisine les 45 m².

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et à l'aménagement du fossé qui longe le terrain du futur lotissement de la Fresnoy.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2013.

V - DELIBERATION CONCERNANT LES BONS D'ACHAT POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE - n° 2013-10-17.04

Monsieur le Maire propose d'attribuer à tout le personnel de la Commune - titulaire, stagiaire ou embauché sous contrat à durée déterminée ou indéterminée - un bon d'achat « AUCHAN » à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013, pour un montant de 60 € (soixante euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 11 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 60 € à chaque membre du personnel de la Commune, pour les fêtes de fin d'année 2013.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

VI - DELIBERATION CONCERNANT L'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN ET ALIMENTATION DU LOTISSEMENT RUE DE LA FRESNOY - n° 2013-10-17.05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société TOPO Etudes est chargée, par

ERDF, du projet d'extension du réseau Basse Tension souterrain et alimentation du lotissement rue de la Fresnoy.

Un câble Basse Tension souterrain doit être posé sur 135 mètres ainsi que deux coffrets REMBT sur la parcelle cadastrée n° 1085 – section A dont la commune est propriétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de donner l'accord à la société Topo Etudes et ERDF pour l'implantation des câbles souterrains ou aériens selon le plan présenté. Cet accord se traduira par la signature d'une convention de servitudes entre ERDF et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 11 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour la pose des câbles et des coffrets REMBT sur la parcelle n° 1085 – Section A et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la convention avec la société Topo Etudes ainsi que la convention de servitudes à venir avec ERDF.

VII - DELIBERATION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET COMMUNAL - n° 2013-10-17.06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Loos les Weppes nous a interpellés sur une écriture comptable qui avait été passée en section d'investissement concernant les études Cadre de Vie et Accessibilité, correspondant aux fiches d'inventaire N° 364 et 393.

Une partie des études étant terminée, nous devons faire une Décision Modificative afin de passer dans le Chapitre 041 les écritures liées à ces dépenses.

Monsieur le Maire demande l'autorisation :

- *D'émettre un titre au chapitre 041, compte 2033 pour la somme de 1 364,97 €*
- *D'émettre un mandat au chapitre 041, compte 2128 pour la somme de 1 364,97 €*
Concernant les frais d'insertion des études

- *D'émettre un titre au chapitre 041, compte 2031 pour la somme de 5 023,20 €*
- *D'émettre un mandat au chapitre 041, compte 2128 pour la somme de 5 023,20 €*
Concernant l'étude Accessibilité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 11 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour la Décision Modificative du budget présentée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

IX - INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - Musée

Monsieur le Maire informe que les 3 postes à pourvoir ont été mis en ligne sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Les offres d'emploi paraissent également sur les sites Internet des Communes membres de la CC Weppes et sur le site Internet de la CC Weppes. Les offres seront également affichées sur les panneaux de la Mairie de Le Maisnil.

2° - Commission Services Communautaires du 7 octobre 2013

- Transweppes

Monsieur le Maire informe que la Commission a validé les propositions suivantes :

- reconduction du marché de mars à août 2014
- ajout dans le règlement d'une date de validité des Pass'navettes jusque fin août 2014 pour permettre la clôture à cette date de la formule actuelle.
- préparation du nouveau marché avec les services suivants : circuits et transport à la demande ; le système des navettes sera prévu sous forme de 2 options : mercredi toute la journée ou mercredi après-midi. Le choix de la nouvelle formule dépendra en grande partie de l'organisation des rythmes scolaires qui sera adoptée dans les communes à partir de septembre 2014. En effet, si une majorité de communes choisissent le mercredi matin comme demi-journée scolaire, la circulation de navettes le mercredi toute la journée n'aura pas lieu d'être.

X- QUESTIONS DIVERSES

1° Syndicat d'électricité

Monsieur Jean-Pierre GUILBERT précise que

- la subvention de l'ADEME a été réglée concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public sur la commune ;
- la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille prend la compétence des études et des réalisations du renforcement de lignes en lieu et place des syndicats qui composent cette fédération.
- une ligne de crédit de 500.000 € pour le Syndicat d'Electricité de Radinghem a été ouverte par la Caisse d'Epargne.

2° Embellissement – réunion du 27 septembre

Madame Gabrielle GALLOIS annonce qu'une commande de bulbe a été faite d'un montant de 244,99 € sur l'enveloppe de la CC Weppes .

Madame Gabrielle GALLOIS demande qu'un nettoyage superficiel soit effectué le long des douves (enlever les bois morts, les gravats...) afin de les mettre en valeur.

3° Modalités de vente des terrains du lotissement de la Fresnoy

Monsieur le Maire précise que l'information aux riverains sur les modalités de vente des terrains sera distribuée le jeudi 24 octobre. Les personnes intéressées devront prendre rendez-vous en Mairie, où des permanences seront assurées les vendredis de 18h00 à 20h00 et les samedis de 10h00 à 12h00. Une priorité de réservation a été accordée aux Maisnilois, à leurs ascendants/descendants de 1^{er} rang et aux anciens Maisnilois, sur la période du 8 novembre jusqu'au 7 décembre.

4 ° Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire précise que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30

5° Vœux 2013

Monsieur le Maire informe que les vœux auront lieu le vendredi 10 janvier. Les vœux de la CCWeppes auront lieu le vendredi 18 janvier à Aubers.

6° Fête de Noël de l'école- achat de chocolats pour les enfants

Madame Anne-Chantal HERRENG se charge de l'achat des chocolats pour les enfants de la commune.

7° Distribution bulletin d'automne

Madame Catherine CHARLOT informe que le bulletin est prêt et qu'il sera distribué aux riverains le jeudi 24 octobre.

8° Rythmes scolaires

Monsieur le Maire précise que le choix du mercredi ou du samedi matin comme demi-journée scolaire supplémentaire devra être soumis à l'approbation du Rectorat pour le 2 décembre prochain ; il faudra également présenter pour la même date un PEDT (Projet Educatif Territorial) en cas de demande de dérogation pour le samedi. Le choix sera fait lors de la réunion du Conseil d'Ecole du 9 novembre, puis la mairie annoncera officiellement ce choix aux habitants.

9° Subvention travaux parking

Monsieur le Maire annonce que la commission permanente du Conseil Général du Nord a émis, dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 9 739 € pour la création du parking rue du Haut Quesnoy. Dès réception de l'arrêté nous pourrons démarrer les travaux. Un courrier de remerciement a été envoyé à Monsieur VICOT, Conseiller Général du Canton de Lomme.

10° Noréade

Monsieur le Maire signale que chaque commune de la CC Weppes devra acquérir un poteau incendie pour permettre aux agents de la CC Weppes de prélever de l'eau pour l'arrosage. Il faudra réfléchir à un endroit facile d'accès.

11° Sécurité RD141

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a mis en demeure les riverains qui ont placé des piquets blancs face aux n° 44 et 46 rue du Haut Quesnoy de les retirer. Une réunion a eu lieu en Mairie avec les riverains concernés, Monsieur Mayet et Monsieur le Maire le jeudi 3 octobre 2013.

Afin d'empêcher le stationnement sur ce trottoir, la mairie pourra par la suite procéder à l'installation de bornes anti-stationnement. Madame Gabrielle GALLOIS propose des lices en bois comme celles du parking en face des Salons de la Gourmandière.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier de mise en demeure émanant de la Municipalité sera adressé aux riverains concernés afin que les piquets soient retirés et le trottoir remis en état, le tout par leurs soins.

Concernant l'aménagement d'un parking le long de cette voie, sur l'accotement d'en face, Monsieur le Maire rappelle que c'est au Conseil Municipal qu'il revient d'en prendre la décision, et d'évaluer la surface et le nombre de places à créer. Après réflexion, le Conseil Municipal décide l'implantation d'une zone de parking de 16 places, comme était initialement prévu.

12° Voisins vigilants

Plusieurs vols à la roulotte ont été récemment commis dans la commune. Monsieur Laurent FOSSAERT demande au conseil municipal de réfléchir à l'opportunité de créer un dispositif « Voisins vigilants », comme cela se pratique dans d'autres communes. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place pour le moment ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.